

Une fiducie doit remplir ce formulaire si elle réside en Alberta ou si elle est non-résidente et qu'elle exploite une entreprise par l'entremise d'un établissement stable en Alberta. **Joignez un exemplaire rempli de ce formulaire à la déclaration de la fiducie.**

Revenu imposable (ligne 56 de la déclaration) _____ **1**

Étape 1 – Impôt de l'Alberta calculé sur le revenu imposable

Fiducies testamentaires, fiducies non testamentaires ou fiducies non testamentaires bénéficiant de droits acquis

Impôt de l'Alberta calculé sur le revenu imposable : Ligne 1 _____ × 10 % = _____ **2**

Étape 2 – Crédit d'impôt pour dons

Total des dons

Ligne 17 de l'annexe 11	14412 •	A			
Montant le moins élevé : ligne A ou 200 \$		B	× 10 % =		3
Ligne A moins ligne B		C			

Inscrivez le montant des dons inutilisés provenant des années 2003 à 2006 inclus à la ligne A.

	14413 •	D			
Montant le moins élevé : ligne B ou ligne D	-	E			
Ligne D moins ligne E	=	F	× 12,75 % =	+	4

Montant de la ligne C		G			
Montant de la ligne F	-	H			
Ligne G moins ligne H	=	I	× 21 % =	+	5

Crédit d'impôt pour dons (additionnez les lignes 3, 4 et 5) 14414 ■ = _____ **6**

Étape 3 – Impôt de l'Alberta

Inscrivez le montant de la ligne 2 ci-dessus. 14401 ■ _____ **7**

Crédit d'impôt pour dons (ligne 6) _____ **7A**

Crédit d'impôt pour dividendes

Ligne 24 de l'annexe 8		× 29 % =	14418 ■ +		8
Ligne 31 de l'annexe 8		× 22,5 % =	14415 ■ +		9

Report de l'impôt minimum des années passées

Ligne 30 de l'annexe 11		× 35 % =	14416 ■ +		10
-------------------------	--	----------	-----------	--	-----------

Total des crédits (additionnez les lignes 7A à 10) _____ **11**

Total partiel (ligne 7 moins ligne 11; si négatif, inscrivez « 0 ») _____ **12**

Impôt additionnel de l'Alberta relatif à l'impôt minimum (montant I du tableau 3 de l'annexe 12) 14402 ■ + _____ **13**

Total partiel (ligne 12 plus ligne 13) 14405 ■ = _____ **14**

Crédit de l'Alberta pour impôt étranger (selon le formulaire T2036, *Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger*) 14510 • _____ **15**

Contributions politiques versées en Alberta en 2008 selon le reçu officiel intitulé *Annual Contribution* 14521 • _____ **16**

Crédit calculé pour la ligne 17 (maximum 1 000 \$) (lisez les instructions au verso) _____ **17**

Contributions politiques versées en Alberta en 2008 selon le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution* 14522 • _____ **18**

Crédit calculé pour la ligne 19 (maximum 1 000 \$) (lisez les instructions au verso) + _____ **19**

Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible (ligne 17 plus ligne 19) 14520 ■ = _____ + _____ **20**

Dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances (lisez les instructions au verso) 14440 • + _____ **21**

Total des crédits (additionnez les lignes 15, 20 et 21) _____ **22**

Impôt de l'Alberta (ligne 14 moins ligne 22; si négatif, inscrivez « 0 ») Inscrivez ce montant à la ligne 82 de la déclaration. 14540 ■ = _____ **23**

Instructions pour l'impôt de l'Alberta

Quoi de neuf pour 2008

Les taux applicables au calcul du crédit d'impôt pour dividendes ont été modifiés.

Lisez les renseignements ci-dessous concernant les montants suivants :

- le crédit d'impôt pour contributions politiques déductible;
- le dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances.

Ligne 20 – Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible

De l'impôt qu'une fiducie doit payer à l'Alberta, elle peut déduire une partie des montants versés à :

- une association de circonscription enregistrée à une élection selon l'*Election Act*;
- un parti politique enregistré de l'Alberta ou un candidat inscrit à une élection selon l'*Election Act* ou la *Senatorial Selection Act*.

Faites le calcul ci-dessous pour **chaque type** de contribution politique versée en Alberta (lignes **A** ou **B**, le cas échéant).

Joignez à la déclaration un reçu officiel comme preuve de paiement et remplissez **une** des colonnes ci-dessous pour calculer le montant à inscrire à la ligne **17** ou **19**.

Contributions politiques versées en Alberta en 2008 selon le reçu officiel intitulé *Annual Contribution* : _____ **A**

Inscrivez le montant A à la ligne 16.

Contributions politiques versées en Alberta en 2008 selon le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution* : _____ **B**

Inscrivez le montant B à la ligne 18.

		Contributions ne dépassant pas 200 \$	Contributions dépassant 200 \$, mais pas 1 100 \$	Contributions dépassant 1 100 \$, mais pas 2 300 \$	Contributions dépassant 2 300 \$
Montant A ou B, le cas échéant	1				
Contribution de base	2	– 0 00	– 200 00	– 1 100 00	
Ligne 1 moins ligne 2	3	=	=	=	
Taux du crédit	4	× 75 %	× 50 %	× 33,33 %	
Ligne 3 multipliée par ligne 4	5	=	=	=	
Crédit de base	6	+ 0 00	+ 150 00	+ 600 00	
Crédit déductible (ligne 5 plus ligne 6)	7	=	=	=	1 000 00

Inscrivez le résultat de la ligne 7
comme suit :

- à la ligne 17, s'il s'agit d'un crédit calculé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Annual Contribution*;
- à la ligne 19, s'il s'agit d'un crédit calculé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution*.

Ligne 21 – Dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances

Inscrivez le revenu inutilisé de la fiducie correspondant
aux redevances canadiennes versées à l'Alberta. _____

_____ × 10 % = _____ **C**

Inscrivez le montant C à la ligne 21.

Si vous avez des questions...

Pour en savoir plus sur l'impôt et les crédits de l'Alberta, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au 1-800-959-7383. Pour obtenir des formulaires, visitez le site Web de l'ARC à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le 1-800-959-3376.